

PRÉFET DE L'ARIÈGE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL – CELLULE ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RESCANIERES

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE
L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE À ROUMENGOUX**

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du préfet de l'Ariège en date du 25 avril 2024, une enquête publique est ouverte du 27 mai 2024 à 9h30 au 29 juin 2024 à 12h00, sur le dossier présenté par la société RESCANIERES, lieu-dit les Breilhs 09500 Roumengoux, relatif au projet d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à Roumengoux.

L'activité projetée relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées auprès du porteur de projet : Société RESCANIERES – Madame Audrey MARCHAND – 05 61 68 12 25 – rescanieres@eurovia.com.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte notamment la demande présentée par la société, l'avis de l'autorité environnementale émis le 29 décembre 2023 et le mémoire en réponse apporté par la société RESCANIERES, l'étude d'impact, l'étude de dangers et son résumé non technique.

Il sera consultable :

- à la mairie de Roumengoux, située Le Village 09500 Roumengoux, aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie ;
- à la mairie de Cazals-des-Baylès, située Le Village 09500 Cazals-des-Baylès, aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie ;
- à la mairie de Moulin-Neuf, située 3 route de Limoux 09500 Moulin-Neuf, aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie ;
- à la préfecture de l'Ariège en version dématérialisée sur un poste informatique ;
- sous format numérique sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT> ;
- sous format numérique sur un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5382>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5382>.
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5382@registre-dematerialise.fr.
- le site sera également accessible à partir du lien disponible sur le site des services de l'État : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT> ;
- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux mairies de Roumengoux, Cazals-des-Baylès et Moulin-Neuf aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- par correspondance directement à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Roumengoux – Le Village – ROUMENGOUX (09500) ;

Elles devront être parvenues à leur destinataire avant le 29 juin 2024 à 12h00.

Le public pourra s'entretenir avec le commissaire enquêteur aux jours et heures spécifiés ci-après :

- le lundi 27 mai 2024, de 9h30 à 12h30, à la mairie de Roumengoux ;
- le jeudi 06 juin 2024, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Cazals-des-Baylès ;
- le mercredi 12 juin 2024, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Moulin-Neuf ;
- le jeudi 20 juin 2024, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Cazals-des-Baylès ;
- le samedi 29 juin 2024, de 09h00 à 12h00, à la mairie de Roumengoux.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de l'Ariège (Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial – Bureau de l'appui territorial – Cellule Environnement), aux mairies de Roumengoux, Cazals-des-Baylès et Moulin-Neuf. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État.